



Charte entraîneur / assistant(e)

Principes de base

En s'engageant comme entraîneur / assistant(e) au FC Prangins Sport, tous deux s'engagent à respecter la philosophie du Club : **pas de victoire à tout prix** mais un plaisir de jouer au football tout en progressant. **On travaille pour et avec les autres.**

Chaque membre de l'équipe est considéré quel que soit son niveau et doit être intégré dans le groupe et durant les matchs en suivant 5 principes : jouer, expliquer, démontrer, corriger et encourager.

Droits

- Bénéficier d'infrastructures et d'un matériel adéquat permettant d'exercer son activité dans de bonnes conditions ;
- Droit à une indemnité en fonction de l'équipe dont il s'occupe et en fonction des diplômes reconnus par l'ASF ou l'ACVF ;
- Droit au respect du Comité et de ses pairs et peut en tout temps demander un soutien en matière de formation.

Devoirs

- Contribuer à la bonne image du club par un comportement exemplaire sur et en dehors du terrain ;
- Dans le périmètre immédiat du terrain, s'abstenir de fumer ou consommer de l'alcool en présence des joueurs ;
- Respecter et protéger l'intégrité personnelle (physique, psychique et sexuelle) des enfants, des adolescent(e)s et des adultes du FC Prangins Sport. Ne pas tolérer de transgression. Informer le directeur technique, les responsables juniors et le Comité si l'intégrité personnelle d'un(e) enfant, adolescent(e) ou d'un(e) adulte pourrait être en danger. Aider à la clarification d'un soupçon, si l'on est personnellement mis en cause ;
- S'efforcer de faire participer au match tous les joueurs(ses) présent(e)s, en tenant compte du contingent à disposition ;
- Respecter l'arbitre et l'équipe adverse et faire en sorte que ses joueurs et que leurs parents en fassent de même. Encourager l'équipe oui, râler ou contester les décisions d'arbitrage non (courtoisie, fairplay) ;
- Collaborer avec les membres du comité, les responsables techniques/juniors et les autres entraîneurs du club ;
- Veiller à préparer les entraînements, à se présenter ¼ heure avant le début de l'entraînement sur place ;
- Respecter les horaires des entraînements, l'attribution des terrains et prendre soin du matériel. Ranger celui-ci correctement à l'issue des entraînements, notamment dans le local matériel (ce ne sont pas les joueurs(ses) qui le font, ceci afin d'assurer un rangement adéquat en tout temps) ;
- Se présenter à l'entraînement et aux matchs avec l'équipement complet officiel du FC Prangins Sport, par respect vis-à-vis de nos sponsors ;
- Etablir au début de chaque tour un planning des matchs amicaux afin que le(a) convocateur(trice), le directeur technique et les responsables juniors puissent s'organiser avec les autres entraîneurs ;
- Rencontrer les parents en début de saison pour se présenter, annoncer les objectifs, exigences et demandes/attentes ;
- S'engager à participer aux réunions des entraîneurs et à suivre des formations J+S requises pour son niveau de jeu, afin de garantir un bon niveau de formation pour les joueurs(ses) ;
- Effectuer régulièrement les tâches administratives requises (convocations de matchs, modifications des heures de matchs ou d'entraînements, décomptes J+S, ...) et participer avec son équipe aux manifestations du club.
- Participer/contribuer bénévolement aux manifestations du FC Prangins Sport (repas de soutien, tournois, vente de billets de tombola, ...)

Sanctions

- Si l'entraîneur ne se conforme pas aux exigences citées ci-dessus, le Comité peut dicter des sanctions :
 - financières, qui viendront en diminution de son indemnité ; et/ou
 - administratives, qui peuvent aller de l'avertissement au licenciement.



Je m'engage à respecter la charte du club en appliquant le principe de SwissOlympic [Cool & Clean](#).

Nom : _____

Prénom : _____

Date : _____

Signature : _____